

avril 2022

Incendie d'un bus électrique de la régie autonome des transports parisiens survenu le 4 avril 2022 Boulevard Saint-Germain à Paris

Fiche de présentation

Le lundi 4 avril 2022 vers 16 h 00, un bus électrique de la régie autonome des transports parisiens (RATP) a pris feu sur le Boulevard Saint-Germain, à hauteur de l'arrêt « Maubert-Mutualité ». Le véhicule était prêt à redémarrer de cet arrêt lorsque, dans un premier temps, le chauffeur d'un autre bus l'a klaxonné voyant de la fumée s'échapper au niveau du toit, puis, dans un second temps, lorsqu'un automobiliste lui a crié qu'il y avait le feu.



Lieu de l'accident

(Fond de plan Geoportail légendé BEA-TT)

Suite à ces alertes, le conducteur du bus concerné, qui transportait une quinzaine de personnes a demandé l'évacuation rapide du véhicule. Il n'y a eu aucune conséquence humaine.

Selon les premiers éléments recueillis, le conducteur n'aurait pas été alerté par un moyen propre au véhicule du départ de feu.

Cet accident fait l'objet d'une enquête technique du BEA-TT par décision de son directeur du 28 avril 2022. L'enquête sera réalisée dans le cadre des articles L. 1621-1 à 1622-2 et R. 1621-1 à 1621-26 du Code des transports. Elle a pour seul objet de prévenir de futurs accidents et ne vise pas à déterminer des responsabilités. Sans préjudice d'éventuelles suites judiciaires, elle consiste à collecter et analyser les informations utiles pour déterminer les circonstances et les causes certaines ou possibles de cet accident. Elle vise à établir des recommandations de sécurité.

Le bus, qui a été totalement détruit lors de cet incendie, avait été acheté neuf moins d'un an avant l'accident. Il était mu par l'énergie électrique de plusieurs batteries au lithium métal polymère (LMP).

La cause du départ de feu n'est pas encore identifiée, mais le mode de détection, puis la rapidité avec laquelle cet incendie s'est propagé, la difficulté d'intervention des secours pour éteindre les incendies de sources électriques, ainsi que l'augmentation constante du parc de véhicules à propulsion électrique par batteries justifient que plusieurs domaines fassent l'objet d'investigations au titre de cette enquête dont :

- les moyens de détection et d'information au plus tôt du conducteur ;
- les risques associés à cette technologie de batteries (LMP), voire à d'autres technologies ;
- la conception de ces véhicules et les moyens de protection des batteries qui les équipent ;
- les moyens éventuels d'extinction automatique permettant de limiter une propagation rapide du feu ;
- les conditions d'intervention des pompiers pour procéder à l'extinction ;
- les risques de pollution associés à la dégradation physique des batteries par le feu.

Par ailleurs, un deuxième incendie affectant un bus de la RATP de la même série s'est produit le 29 avril 2022 au terminus « Bibliothèque François Mitterrand » dans le XIII^e arrondissement de Paris, qui fera aussi l'objet d'investigations au travers de cette enquête.